

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FEVRIER 2017 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 14/02/2017

Présents : Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT,
MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Jean-Claude NEVERS, André PERICO.

Absents excusés : Mmes Nathalie GUYENET, Nathalie MARTEL (A donné pouvoir à M. Jean-Claude NEVERS), Mrs Jacques GIBOZ, Frédéric JONESCO,
Erwan QUINIOU (A donné pouvoir à M. Michel CHAVANT).

Secrétaire de séance : M. Michel CHAVANT

Délibération n°2017-11 : Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Fixe à deux le nombre d'adjoints au Maire conformément à la mention inscrite au P.V des élections du 16 décembre 2016.

Délibération n°2017-12 : Encaissement des droits de pêche 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Encaisse au budget communal le chèque de l'Amicale des Pêcheurs Ain Bresse Revermont d'un montant de 34,50 € au titre des droits de pêche 2017.

Délibération n°2017-13 : Location de la villa communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Accepte de louer la villa communale à Mme BOPP Alexandra à compter du 1^{er} avril 2017.
- Fixe le loyer à 420 € par mois.
- Autorise M. le Maire à signer le bail de six ans.

Délibération n°2017-14 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés.
- Autorise l'adhésion de la commune de Montfleur en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montfleur, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- S'engage à acquitter la participation financière prévue par l'acte constitutif.
- Donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites auprès du gestionnaire de réseau.

Délibération n°2017-14 : Examen de la liste des restes à recouvrer – Admissions en non valeurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Décide de ne pas admettre en non-valeur la dette de loyers laissée par deux anciens locataires de la villa communale représentant un montant total de 17 657,68 €.
- Décide d'engager une procédure contre le cautionnaire de l'un des deux locataires.
- Admet en non-valeur la dette de la locataire décédée occupant le petit logement de la maison commune représentant un montant de 379,84 €.

Délibération n°2017-15 : Autorisation d'ester en justice suite à divagations d'animaux, troubles de l'ordre public, nuisances sonores, non-respect du règlement national d'urbanisme, du règlement départemental sanitaire et de l'environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR sur 8 :

- Autorise M. le Maire à ester en justice pour suite à divagations d'animaux, troubles de l'ordre public, nuisances sonores, non-respect du règlement national d'urbanisme, du règlement départemental sanitaire et de l'environnement.
- Autorise M. le Maire à prendre l'avocat de son choix.
- S'engage à inscrire au budget communal toutes les dépenses inhérentes à cette procédure.
- Charge M. le Maire d'en informer l'assistance juridique de Groupama.
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires de l'avocat.

Affiché le 11 MARS 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Claude NEVERS

